



Au nom de la défense du « bien commun », l'école catholique brise plusieurs tabous et réclame des moyens supplémentaires

L'enseignement catholique veut une place au soleil

Inflammable

L'Enseignement catholique a présenté mardi les propositions pour l'école qu'il envoie aux candidats à la présidentielle. Mais **par le passé, chaque remise en cause des équilibres avec le public a suscité des remous.**

Irène Inchauspé

IL NE MANQUERAIT PLUS QUE CELA, dans une campagne présidentielle déjà ô combien surprenante : que les propositions de la direction de l'enseignement catholique ne rallument le foyer de la guerre scolaire ! « Ce n'est pas ce que nous souhaitons, assure Pascal Balmand, son secrétaire général, qui tenait une conférence de presse mardi. Il faut se mettre autour d'une table pour discuter et prendre la peine de vérifier que les équilibres mis en place correspondent bien aux besoins d'aujourd'hui. »

Le premier sujet sensible est le fameux « partage 80/20 ». C'est-à-dire l'usage - puisqu'il n'existe aucune trace écrite du dispositif - selon lequel l'Etat répartit les créations de postes à 80% pour le public et 20% pour le privé. En 1985, après les grandes manifestations pour l'école libre, cette répartition, qui correspond grosso modo au nombre d'élèves scolarisés dans le privé, a été actée par Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Education. En 1992, le père Couplet, dirigeant de l'enseignement catholique, « accepte le principe » de ce partage. « C'est un usage dont ne souhaitons pas qu'il soit inscrit dans le marbre, mais qu'il soit reconsidéré en fonction des besoins scolaires reconnus »,

rappelle Pascal Balmand.

Il ne peut toutefois pas donner le nombre de demandes d'inscription dans des écoles catholiques non satisfaites. Comme les parents font souvent des demandes dans deux ou trois écoles à la fois, par sécurité, les calculs sont faussés. D'après l'Association des parents d'élèves du privé (APEL), entre 3 000 et 40 000 élèves seraient sur liste d'attente. Le seul chiffre qui paraît bien établi est celui de deux millions d'enfants scolarisés dans le privé sur 12 millions d'élèves, sachant que, au collège, 21,9% des élèves sont dans le privé.

Toucher à la règle des « 80/20 » est particulièrement délicat. Car si 50% des parents ont fait faire toute la scolarité de leurs enfants dans le public, alors que 5% seulement les envoient uniquement dans le privé, 45% utilisent le privé ou public pour un membre au moins de leur progéniture. Cette population de « zappeurs » est prête à se mobiliser si l'un des deux systèmes d'enseignement est attaqué car elle veut avoir le choix. Parmi les candidats à l'élection présidentielle, seul François Fillon envisage de s'attaquer à cette question.


Identité. Ce n'est pas la seule proposition de l'enseignement catholique pour avoir davantage de ressources publiques. « Celle de débiter le parcours de formation à 3 ans est une manière aussi de demander des moyens financiers supplémentaires puisqu'aujourd'hui les communes ne financent pas le primaire des établissements privés », note Claude Lelièvre, historien de l'éducation. Tout comme celle qui consisterait à « reconnaître un statut particulier pour l'immobilier scolaire privé, permettant

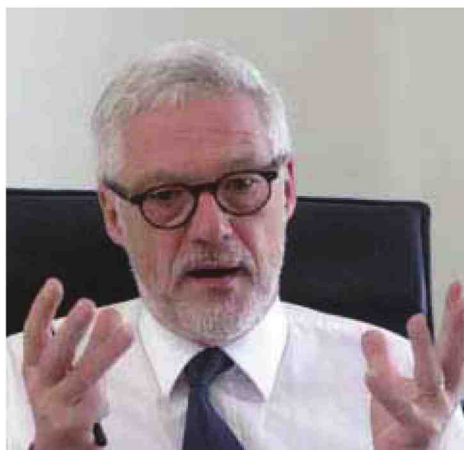


aux établissements de ne pas être taxés comme des entreprises commerciales ». Sujet lui aussi explosif ! Depuis 1850, la loi Falloux limite les subventions immobilières des collectivités à 10% des frais engagés par les collèges et lycées privés. En 1994, sous le gouvernement Balladur, un projet visant à réviser la loi Falloux a jeté dans la rue le camp laïc et s'est soldé par un échec. Nul doute qu'accorder un avantage fiscal à l'enseignement catholique dans ce domaine provoquerait des remous.

Au-delà de la demande de moyens, c'est une identité particulière que l'école catholique veut défendre aujourd'hui. « Une place au cœur du service public, distincte de l'offre lucrative et marchande qui peut se développer dans le hors contrat », analyse Claude Lelièvre. Cela va au-delà de la notion de mission de service public. « Pour le bien commun, l'enseignement privé associé à l'Etat doit pouvoir exercer pleinement sa liberté », peut-on lire dans le document destiné aux candidats.

Pascal Balmand a souvent employé le terme de « bien commun », très à la mode. C'est bien parce que les établissements catholiques participent à sa construction qu'ils réclament davantage de moyens. « Il y a moins de mixité sociale dans les établissements privés que dans ceux du public, donc pas de raison pour l'instant de leur donner plus de moyens, rétorque Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat de l'enseignement secondaire. Nous allons au contraire demander aux candidats ce qu'ils comptent faire pour améliorer le service public de l'éducation. » Mais s'il existe bien un privé « élitiste », il y a aussi un privé dit de « remédiation », avec des établissements implantés dans des zones socialement défavorisées. Ceux-là auraient sans doute besoin de plus de moyens.

@iinchauspe 



DR

Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique, réclame davantage de ressources publiques.